

## **DÉCRET**

Prot. 3/99

À tous les membres de l'Ordre des Servites,

Prenant acte :

\* de la demande introduite par f. Antonio M. Santini, assistant auprès du Mouvement des Diaconies laïques des Serviteurs de Marie (cf. Prot. 999/97, du 15 septembre 1997) ;

\* de la demande introduite par la Diaconie de la «Figlia di Sion», Diaconie coordinatrice du Mouvement (cf. Prot. 1151/98, du 24 novembre 1998) ;

\* du vote unanime exprimé par le Conseil général de l'Ordre des frères Serviteurs de Marie, en vertu de l'article 5, chapitre XLII des Constitutions, réuni au Mont Senario le 18 décembre 1998,

j'associe le Mouvement des Diaconies laïques des Serviteurs de sainte Marie à l'Ordre des frères Serviteurs de Marie. J'en approuve la Règle de vie et j'en approuve — *ad experimentum* jusqu'au Chapitre 2000 des Diaconies — les Statuts pour l'Italie, dans la version jointe au présent décret.

Une copie de l'original des textes approuvés, tant de la Règle de vie que des Statuts du Mouvement des Diaconies laïques des Serviteurs de sainte Marie, sera conservée aux Archives de la Curie général.

De notre couvent San Marcello à Rome,  
le 1er janvier 1999,  
solennité de sainte Marie, Mère de Dieu.

Frère Hubert M. Moons, O.S.M.  
prieur général

Frère Reinhold M. Bodner, O.S.M.  
secrétaire de l'Ordre

## **LETTRÉ D'APPROBATION**

Prot. 3/99

Rome, 1er janvier 1999,  
solennité de sainte Marie, Mère de Dieu

Aux Diaconies laïques des Serviteurs de sainte Marie

Chers frères et sœurs,

Je m'adresse à vous, familles réunies dans vos maisons, petites Églises au cœur de vos foyers, alors que vous célébrez la solennité de la Theotokos, méditant en vos cœurs les événements de l'année 1998. Chaque maison a sa crèche ; mais vous, dans votre amour conjugal et l'éducation de vos enfants, vous êtes des crèches vivantes.

C'est un jour de fête pour votre Mouvement, né à Arezzo, le 8 septembre 1982, en la fête de la Nativité de sainte Marie, à l'initiative de frère Davide M. Montagna, dans le contexte de la célébration du 750e anniversaire de la fondation de l'Ordre. Chaque Diaconie a un nom qui en symbolise la vocation et le service. Votre style de vie, qui s'inspire de l'Église des origines, se réfère en priorité à sainte Marie, notre glorieuse Dame, et à saint Joseph, l'humble serviteur, proclamé copatron de l'Ordre au Chapitre général de 1901.

Le Chapitre général 1995 nous invite à raviver le «sens de la famille» (cf. Actes du Chapitre général 1995, nn. 41-44) et à grandir dans la conscience que chacune de nos communautés est appelée à être «la maison de Marie». Vous manifestez la valeur du foyer, du couple et de la famille. Vous êtes célébration permanente des propos du pape Paul VI à Nazareth, le 5 janvier 1964 : «... dans la maison de Nazareth, nous apprenons le chemin qui mène à la connaissance du Christ...». Au cours de ces années, les Prieurs généraux successifs ont envoyé des messages de communion ; la Fédération des Provinces d'Italie et d'Espagne vous a accueillis en 1991 et a désigné des frères Assistants. Votre croissance a toujours été accompagnée des encouragements et de l'approbation des derniers Chapitres généraux de l'Ordre (cf. en particulier les Actes du Chapitre général 1995, n. 199). Actuellement votre Mouvement comprend 28 Diaconies professes et 2 Diaconies novices, réparties dans 12 diocèses d'Italie. Votre Chapitre général du mois d'août 1997, célébré en notre couvent de la SSma Annunziata de Rovato, a rédigé une Règle de Vie et des Statuts. Le Conseil général de l'Ordre des frères Serviteurs de Marie, dans sa session du 18 décembre 1998 au Mont Senario, au *Sacro Convento* des Sept laïcs florentins qui devinrent nos premiers Pères, a approuvé votre Règle de vie et les Statuts de votre Mouvement pour l'Italie.

Par conséquent, avec l'accord du Conseil général, en ce jour de la solennité de la très sainte Mère de Dieu, j'associe votre Mouvement des Diaconies laïques des Serviteurs de sainte Marie à l'Ordre des Servites. Cette décision entraîne la reconnaissance du Mouvement des Diaconies laïques des Servites comme une expression particulière de vie

laïque qui participe à notre unique vocation et partage un même idéal : l'engagement de vie évangélique et apostolique et la dévotion envers la Mère de Dieu (cf. Constitutions des Frères, n. 305). Je vous invite à maintenir des liens de collaboration spirituelle et apostolique avec nos communautés et tous les frères et sœurs de la Famille servite. Ensemble, il sera plus facile d'offrir à nos milieux de vie un service concret et de développer des formes d'apostolat laïc dans une fraternelle harmonie. Je vous invite à faire connaître votre Règle de vie dans l'Ordre et dans la Famille servite.

Je voudrais terminer cette rencontre avec vos familles en bénissant vos enfants en utilisant la formule de l'Ordre de la Bénédiction de saint Philippe :

«Béni sois-tu, Seigneur notre Dieu, car tu prends soin des petits et des humbles : les cieux proclament ta gloire et la bouche des enfants chantent ta louange. Regarde avec bonté ces enfants pour qui notre communauté te prie aujourd'hui : par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie et de saint Philippe, ton serviteur, répands sur eux l'abondance de tes bénédictions. Garde-les de tout danger du corps et de l'esprit afin qu'ils grandissent joyeux, simples et purs. Fais que, guidés par leurs parents et leurs éducateurs, ils grandissent, à l'exemple de ton Fils Jésus, en âge et en sagesse, en force et en grâce, devant Toi et devant les hommes. Que l'Église se réjouisse un jour de leur sainteté et la société des hommes de leur engagement citoyen. Par Jésus.

Chers frères et sœurs du Mouvement des Diaconies laïques des Serviteurs de sainte Marie, je vous souhaite d'être toujours prompts à répondre à quiconque vous demandera de témoigner de l'espérance qui est en vous en reprenant les mots de Jésus au Temple de Jérusalem à l'âge de 12 ans : «Ne savez-vous pas que je dois être aux affaires de mon Père?».

Fraternellement,

Frère Hubert M. Moons, O.S.M.  
prieur général

Frère Reinhold M. Bodner, O.S.M.  
secrétaire de l'Ordre

Copie :           aux Prieurs et Vicaires provinciaux OSM,  
                  aux Coordonnateurs régionaux OSM,  
                  au Conseil de l'UNIFAS.